

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0716**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 25, rue Joseph Desbois et appartenant au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

**Bureau du 30 mars 2009****Décision n° B-2009-0716**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 25, rue Joseph Desbois et appartenant au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 25, rue Joseph Desbois à Meyzieu appartenant au Service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS) et nécessaire à la création d'un cheminement piéton longeant le tramway LEA.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 235 mètres carrés, cédée libre de toute occupation ou location, cadastrée sous le numéro 356 de la section BY.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, le SDIS du Rhône céderait gratuitement ce bien à la Communauté urbaine, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 282 08 0045 en date du 18 juillet 2008.

La Communauté urbaine ferait procéder au déplacement au nouvel alignement de la clôture existante, étant précisé que le mur antibruit reste en place et n'est pas concerné par cette reconstruction.

Ces travaux sont estimés à 5 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain de 235 mètres carrés, située 25, rue Joseph Desbois à Meyzieu et appartenant au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable afin de réaliser les travaux décrits.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0917 individualisée le 19 septembre 2005 pour 4 500 000 €.

**4° - Cette acquisition** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre - en dépenses : compte 211 200 - fonction 822, en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € environ pour les frais d'actes notariés et de 5 000 € TTC environ de travaux - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.**